

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-337-1924 Promotions.

n° 48-337-1924

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1924

Numéro JO

n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro

30 décembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

sont promus, à compter du 1er janvier 1925, dans le personnel indigène des douanes : agent de 1re classe, après cinq ans, Faredja Saleh, agent de 1re classe avant cinq ans; agent de 2e classe, Ouarsama Aden, agent de 3e classe; agents de 5e classe les agents de 6 e classe Robleh Mahmoud, Doaleh Djama et Robled Ali.